



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contractuels

Question écrite n° 108509

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la suppression de postes de médiateurs de vie scolaire. Dans le cadre du plan Espoir banlieues, des postes de médiateurs de vie scolaire ont été créés en 2009. Le principal objectif de ces derniers était de faire baisser l'absentéisme dans les collèges. Or leurs emplois sont aujourd'hui menacés, les instances rectorales ayant décidé de ne pas maintenir un certain nombre de ces postes faute de crédits budgétaires. Pourtant, depuis la mise en place de ces médiateurs, les équipes éducatives, les élèves et leurs parents ont noté une amélioration de la qualité d'accueil des élèves, un bon suivi administratif des dossiers et une diminution de l'absentéisme. L'utilité de leur travail est ainsi reconnu par tous : ils participent, sous l'autorité des conseillers principaux d'éducation, au repérage et au traitement des absences lors des heures de cours ; ils soutiennent au quotidien les projets de lutte contre l'absentéisme menés dans les établissements ; ils organisent dans l'établissement des actions d'aide à la parentalité permettant notamment d'accompagner les familles concernées et de les informer ; ils établissent les relations avec les collectivités locales et les coordinateurs de la réussite éducative. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de pérenniser ces emplois de médiateurs de vie scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108509

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4954

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)